

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Manifestation Episcopale

Nosseigneurs les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France viennent d'adresser aux catholiques une Lettre Pastorale sur les Droits et les Devoirs des Parents relativement à l'Ecole.

Tel est le titre de ce vénérable document qui complète une collection et dont le besoin se faisait impérieusement sentir. Il faut bien croire, en effet, que jusqu'à ce jour les parents de France ignoraient complètement leurs devoirs envers leurs enfants, puisque nosseigneurs se sont vus dans la nécessité de les leur faire connaître.

Seulement, une question préjudicielle se pose tout d'abord. Où donc les Cardinaux, Archevêques et Evêques — qui se sont engagés à ne pas avoir d'enfant — ont-ils appris comment il convient de les élever ? A quel titre font-ils la leçon aux Pères de famille, eux qui se sont fait un devoir de ne fonder aucune famille et qui ont tout au plus le droit d'être des oncles ?...

En ces matières, il est évident qu'ils ne possèdent aucune compétence — et pour cause ! Ils parlent de choses qu'ils ignorent. Avant d'enseigner aux autres ce qu'ils ne peuvent pas savoir, ils feraient bien d'aller s'instruire eux-mêmes !

Ce n'est donc pas au nom des Pères de famille, mais simplement au nom de l'Eglise catholique qu'ils ont écrit leur Lettre Pastorale. C'est l'intérêt et la cause de cette Eglise qu'ils défendent. Pas autre chose !

Cette remarque enlève beaucoup d'autorité à leur intervention. Il est bon de le faire observer, ne fût-ce que pour dépeupiller leur manifestation du caractère généreux et désintéressé derrière lequel ils s'efforcent de dissimuler le but égoïste qu'ils poursuivent ! On comprend bien que le mouvement qu'ils essayent de provoquer, s'ils réussissent, leur rendrait dans le pays l'influence qu'ils ont perdue ! Voilà ce qu'il ne faut pas oublier pour apprécier à sa valeur l'appel qu'ils viennent de lancer.

Certains passages du document en question ne laissent aucun doute sur leurs sentiments. Nous le verrons tout à l'heure.

Ladite Lettre Pastorale développe les idées suivantes. L'enfant n'a aucun droit. Les parents ont tous les droits. Leur devoir est d'exercer ce droit en faisant donner à leurs enfants une éducation religieuse conforme à leurs croyances ! Il n'y a pas de meilleur moyen que de les envoyer à l'école catholique. Quand cela n'est pas possible, le devoir des parents est de surveiller étroitement l'école laïque pour s'opposer à ce que leurs enfants étudient les livres que les évêques — seuls juges en matière d'orthodoxie — ont condamnés. Si le maître laïque s'obstine à maintenir ces livres dans sa classe, il faut retirer immédiatement les enfants !

Tel est le résumé de cette lettre pastorale. Les prélats de l'Eglise romaine savent s'adapter aux circonstances. Pour l'instant, comme on le voit, ils limitent leurs ambitions. Elles se bornent actuellement à organiser sur l'Ecole laïque, ses méthodes, ses livres et ses maîtres une surveillance minutieuse, un contrôle permanent qui s'exercerait sous l'inspiration de l'Eglise par le moyen des parents et l'intermédiaire des enfants. Certes, il est bon que les parents s'intéressent aux études de leurs fils pourvu qu'ils ne prétendent pas imposer aux maîtres des conditions que ceux-ci ne sauraient accepter. Le contrôle et la direction pédagogique appartiennent aux chefs des instituteurs et l'on ne voit pas bien chacun des trente-six papas d'une classe se transformant en inspecteur primaire !...

Mais les Cardinaux, Archevêques et Evêques ont pris soin d'indiquer clairement qu'ils visent à bien autre chose encore. Ce qu'ils désirent, ils nous

le font dire par la plume autorisée du Pape Pie IX dont ils citent les phrases suivantes extraites d'une lettre que ce Vicaire de Jésus-Christ écrivait, en 1864, à l'archevêque de Fribourg. Lisez ce passage ; on y retrouve dans sa plénitude tout l'esprit de ce Pontife, auteur du fameux *Syllabus*. Il exprime sans atténuation la vraie doctrine de l'Eglise catholique. Voici le morceau :

« Ce détestable enseignement (il s'agit de l'enseignement neutre) sé paré de la foi catholique et de la tutelle de l'Eglise... produira des effets plus funestes encore s'il est appliqué aux écoles populaires. car dans ces écoles la doctrine de l'Eglise se doit tenir la première place... La jeunesse est donc exposée au plus grand péril, lorsque, dans ces écoles, l'éducation n'est pas étroitement unie à la doctrine religieuse. »

Voilà, n'est-ce pas, qui ne laisse aucun doute sur l'intention véritable et le but poursuivi par les auteurs de la Lettre Pastorale ! Ils subissent la neutralité de l'école, mais ils la condamnent formellement. Si le malheur des temps les réduit à ne réclamer que la surveillance de l'enseignement public, ils ne renoncent aucunement à la soumettre, dès qu'ils pourront le faire, à la tutelle de l'Eglise dont la doctrine « doit y tenir la première place ».

Cela devrait donner à réfléchir aux naïfs qui prennent parfois au sérieux les déclamations hypocrites des cléricaux en faveur de la liberté. L'Eglise est bien restée ce qu'elle fut de tous temps. Et l'on reste stupéfait de la quantité de cynisme qu'il faut à ces hommes, qui furent toujours les bourreaux de la liberté, pour oser se donner aujourd'hui comme ses partisans et ses défenseurs !

Mais ce même droit du père sur l'enfant, qu'ils revendiquent si haut maintenant, qu'en faisaient-ils, à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes, lorsqu'ils arrachaient aux huguenots leurs fils pour les baptiser et les vouer de force au catholicisme ? Hauts faits que Bossuet admirait, dont il louait le « Grand Roi » à qui les évêques d'alors adressaient la fameuse supplique où ils lui demandaient de mettre fin « à cette malheureuse liberté de conscience » dont les vrais fils de Dieu se sentent blessés.

Voilà — s'ils avaient eu jusqu'au bout le courage de leur opinion — de quel style ils auraient dû écrire leur Lettre Pastorale. Car c'est pour respecter précisément la liberté de conscience que l'école laïque est et demeurera neutre en matière religieuse.

C'est ce grand principe, sur lequel notre enseignement est basé, qu'il faut opposer tranquillement et sans colère aux attaques des cléricaux. L'école laïque est le rendez-vous de toutes les croyances et de toutes les incroyances. Fils de catholiques, de juifs, de huguenots, et aussi — en plus grand nombre — fils d'indifférents et de libre-penseurs s'y rencontrent et s'y coudoient. Que viennent-ils y chercher ? L'instruction ! Quand à la religion, c'est ailleurs qu'on doit l'enseigner. De quel droit y enseignerait-on cette religion plutôt que celle-là ? L'école laïque est une chose. La religion est une autre chose. Chacune doit rester en sa place. Séparation complète des Eglises et de l'Ecole. Tel est le seul moyen de ne froisser aucune conscience et de respecter la liberté de tous !

Et, surtout, ne nous frappons pas, comme disait ce philosophe d'Alphonse Allais. Cette manifestation ne peut pas nuire à l'Ecole laïque. Plus les évêques feront montre d'intransigence, plus le public se détournera d'eux et gardera sa confiance à notre enseignement républicain de tolérance et de liberté.

Emile LAPORTE.

Les Promoteurs de la R. P.

Etes-vous pour le scrutin de liste ? Etes-vous pour la représentation proportionnelle ? C'est la question politique à l'ordre du jour.

L'apôtre de la réforme, est, on le sait, M. Charles Benoist. M. Charles Benoist a pour principal disciple, M. Varenne.

M. Charles Benoist, rédacteur à la *Revue des Deux-Mondes*, a écrit un grand ouvrage sur Machiavel, et prend volontiers ses repas au Café Voltaire. M. Charles Benoist est libéral, ce que d'aucuns prononcent réactionnaire.

M. Varenne est remarquable par une superbe barbe noire, et un joli petit mouchoir rouge, qui orne immanquablement la poche de son veston. M. Varenne est socialiste, comme le signifie son mouchoir et même un peu révolutionnaire, comme on peut le voir à sa barbe.

M. Charles Benoist, disciple de Machiavel, ne peut s'empêcher d'arborer le sourire malin de Voltaire, quand il voit un socialiste, comme M. Varenne, faire l'apologie de sa réforme.

Mais M. Varenne rend hommage au machiavélisme quand il songe que c'est un libéral, comme M. Charles Benoist qui lance généreusement une réforme aussi favorable, selon lui, au socialisme. Et il arbore un sourire tout à fait voltairien, à l'idée de ce réactionnaire travaillant pour le plus grand bien de la Révolution.

C'est peut-être l'union de ces deux hommes qui effraie le plus les ennemis du changement. Si la R. P. fait tant plaisir à la fois à nos adversaires du centre et de l'extrême-gauche, c'est qu'elle doit être bien dangereuse pour nous, disent-ils.

La Bénédiction des Stylographes

Des troubles renaissants et d'une guerre impie. Voulez-vous comme moi délivrer le pays ?

Ainsi chante Saint-Brice au quatrième acte des *Huguenots*. Quel Meyerbeer écrira la *Bénédiction des Stylographes* par le Saint-Père ?

Ce fut un tableau touchant, l'autre jour au Vatican. Un parti de journalistes italiens, bien pensants, se présenta chez Pie X, qui avait promis audience à ces vaillants mousquetaires de la plume.

Aussitôt introduits près du souverain pontife, les défenseurs de l'Eglise s'agenouillèrent, dégainèrent leur stylographe, et les offrirent, la pointe en avant, à la bénédiction papale.

Puis, ils se relevèrent et firent demi-tour, pour défilier au pas de parade, fiers de savoir que leur encre était désormais meilleure.

Glaives pieux, saintes épées !

Ainsi disait-on sous Charles IX. Ce sont les porte-plumes que l'on bénit aujourd'hui.

La gloire

Le vieux maître ne se fait pas une idée exagérée de son mérite. Il a pour la gloire un mépris qui paraît sincère.

— La gloire ? disait-il récemment. Mais qu'est-ce d'abord que la gloire ? Lors de ma dernière maladie, alors que tout le monde croyait que j'allais mourir, de nombreuses délégations vinrent m'exprimer leur sympathie.

Des villes importantes, des sociétés littéraires, artistiques, m'envoyèrent leurs représentants, parmi lesquels il y eut des dames fort aimables.

— Une d'elles, très élégante, fort jolie, s'approcha près de moi :

— Très honoré et cher Léon Nicolaïevitch, commencez-t-elle et, gentiment, elle débite son petit boniment. Puis, pour conclure, elle me demanda la permission d'exprimer son admira-

tion personnelle à l'homme dont les livres lui ont laissés, dit-elle, d'inoubliables souvenirs.

Je lui répondis ingénument : — Je vous remercie, chère madame. Et quel est celui de mes livres que vous préférez ?

— La-dessus la jolie visiteuse pâlit, puis rougit.

Je comprends trop tard que la chère âme n'avait pas lu une seule ligne de moi.

Derrière elle, cependant, des gens charitables lui soufflent à l'oreille : *Enfance et adolescence, Guerre et paix, Anna Karénine*.

Et elle de balbutier : — Enfance de l'adolescent, La paix armée. *André Cornélis*...

— Oui, madame, dis-je pour clore le supplice de la pauvre femme, *André Cornélis* est un livre qui n'est pas mal...

Et ! bien, conclut Tolstoï, en adressant à ses amis, que voulez-vous maintenant que je pense de ma gloire.

L'Immortel

Est-ce parce qu'il a une épée qu'il porte militairement aux obsèques de ses collègues de l'Académie ?

Est-ce parce qu'il entasse les volumes sur Napoléon, ses femmes, ses campagnes ?...

Toujours est-il qu'il a contracté le langage expressif des camps ; il dit le mot, comme s'il revenait de Waterloo.

maire de A...-sur-Oise, l'examinait avec conscience le plan d'une future école de filles, lorsque, dans le carré qui représentait la cour, il aperçut, bien alignés, sept petits ronds.

— Qu'est ceci ? clama-t-il stupéfié. On le lui expliqua.

Alors sa colère bouillonna. — Je n'en veux que cinq. Et c'est assez. Les filles d'A... ne ch... pas tant que ça !

Puis, comme le jour où il alla recevoir Richepin, il s'en fut allègrement à la gare, sans oublier le parapluie qui lui sert à se défendre contre les photographes indiscrets.

INFORMATIONS

Au Maroc

L'Angleterre et Tétouan

Il est à noter que le parti militaire espagnol semble de plus en plus enclin à réclamer un élargissement de la campagne. Tétouan, qui se trouve à 275 kilomètres à l'ouest de Méhilla et à proximité de Ceuta, serait son objectif ; toutefois, si l'on en croit les informations venues de Londres, l'Angleterre serait tout-à-fait hostile à l'occupation éventuelle de Tétouan. Cette ville est, en effet, le centre d'un grand commerce, et de plus, par rapport à Gibraltar, un point stratégique important.

Moulaï-Hafid annonce la guerre sainte

Moulaï-Hafid a manifesté l'intention de se porter à la rencontre des Espagnols, du côté de Taza. D'autre part, on annonce que le sultan, en apprenant que les Tsoul, les Branés, les Riata, en général, toutes les tribus situées au sud du Rif et jusqu'ici dévouées à la cause du rogi, refusaient de lui payer les impôts, leur aurait écrit en ces termes :

« Les impôts que je vous demande sont destinés, vous le savez, à alimenter le Trésor de la guerre sainte, pour chasser les différents chrétiens qui ont osé envahir le territoire. Vous préférez conserver vos subsides dans vos tribus ; mais il ne faut pas oublier vos devoirs de bons musulmans, et si vous voulez rester en accord avec les pratiques de l'Islam, organisez-vous en harka et allez soutenir vos frères du Rif, qui supportent avec peine, l'injustice des envahisseurs chrétiens autour de Méhilla, et qui ont besoin de solides appuis pour résister

aux armes de ces adversaires européens.

» Vous pouvez compter sur ma bienveillante sympathie, elle pourra se manifester par l'envoi des armes et des munitions qui vous feraient défaut. »

M. Fallières en Lot-et-Garonne

M. Fallières, président de la République, a quitté Rambouillet samedi soir à 9 h. 50 pour se rendre dans le Lot-et-Garonne, à Marmande, où dimanche il devait inaugurer le monument élevé à la mémoire de Faye.

Le train présidentiel est arrivé à Bordeaux à 7 h. 50 : sur le quai de la gare les autorités civiles et militaires ont salué le chef de l'Etat qui a remercié chaleureusement et a promis de présider l'inauguration à Bordeaux de l'école nationale d'aviation.

M. Fallières est reparti pour Marmande où il est arrivé à 9 h. 10.

Une foule énorme a fait une ovation formidable à M. Fallières qui après les réceptions s'est rendu sur la place publique où se dresse la statue de Faye.

M. Faye était né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 16 novembre 1828. Avocat au tribunal civil de sa ville natale, il y fut nommé maire après le 4 septembre 1870, et exerça cette fonction jusqu'au 21 mai 1873. Aux élections générales du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint plus de 25 000 voix, mais ne fut élu que le 2 juillet suivant par 49.181 voix contre 28.000 données à M. de Gondrecourt.

Il fut élu à la Chambre et se signala par la part active qu'il prit aux travaux de l'Assemblée. Il vota toutes les propositions tendant à fonder le nouveau régime républicain, et adopta l'ensemble des lois constitutionnelles.

Aux élections du 20 février 1876, il fut élu député, pour l'arrondissement de Marmande, par 12.362 voix contre 6.442 obtenues par M. Boisvert.

A la nouvelle Chambre, dont il fut nommé questeur, il suivit la même ligne politique. Sous le ministère de M. de Marcère, il fut sous-secrétaire de l'intérieur jusqu'au 3 décembre 1876, puis reprit sa place sur les bancs de la gauche.

Après le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des Gauches réunies qui refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie. Il fut réélu le 14 octobre suivant par 13.810 voix contre 13.417 obtenues par le même concurrent, M. Boisvert, devenu candidat du maréchal et soutenu énergiquement par l'administration.

Au premier renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, M. Faye fut élu par 211 voix sur 397 votants. Par décret du 23 mai suivant, il fut nommé conseiller-maître à la Cour des comptes. Il donna sa démission de ses fonctions pour occuper le ministère de l'instruction publique dans le premier cabinet constitué par M. Tirard, le 12 décembre 1887, après l'élection de M. Carnot à la présidence de la République. Il le quitta le 3 avril 1888.

Dans l'intervalle, il fut réélu sénateur au renouvellement du 5 janvier, par 402 voix sur 730 votants. Il fut ensuite ministre de l'agriculture dans le second cabinet Tirard, du 22 février 1889 au 17 mars 1890.

Il s'était, depuis 1898, retiré de la politique.

M. Faye mourut subitement le 6 septembre 1900.

Des discours ont été prononcés par M. Caunet, maire de Marmande, Jacques Chaumié, député, Dauzon, député et président du Conseil général, Chaumié, sénateur, Ruau, ministre de l'agriculture et Fallières, président de la République.

Voici la péroraison du discours de M. Fallières :

« Député, sénateur, ministre, président du Conseil général, Faye fut, jusqu'à la fin, le serviteur passionné de la grande et de la petite patrie. Il les a bien aimées l'une et l'autre. Partout où il a passé, il a laissé les traces de sa bienfaisante action. Au Parle-

ment, les compagnons des luttes auxquelles il a pris part n'ont oublié ni les manifestations diverses de sa belle intelligence, ni sa haute probité de conscience, ni son dévouement sans réserve aux intérêts supérieurs du pays.

» Plus près de nous, au milieu de nous, que de leçons il a laissées de sagesse, de clairvoyance et de bonté. Il n'est que justice de lui rendre cet hommage que, dans sa vie, il n'a manqué à aucun des devoirs du vrai républicain et du bon Français. »

A midi, un banquet populaire réunissait une foule énorme de convives. Des toasts furent portés par le maire de Marmande, par M. Fallières.

Le président a quitté Marmande à 2 h. 1/2 pour se rendre dans sa propriété, à Loupillon, où il restera jusqu'à samedi.

Interpellation sur les Affaires du Maroc

M. Merle, député des Hautes-Alpes, interpellera, à la rentrée, le ministre des affaires étrangères sur les affaires marocaines actuelles.

Nouvelles Circonscriptions électorales

On se préoccupe au ministère de l'intérieur d'élaborer un projet de loi modifiant, par suite de l'augmentation ou de la diminution de leur population, certaines circonscriptions électorales actuelles. Ces modifications se produiraient dans 8 circonscriptions : Quimper, Nantes, Nice, Briey et Boulogne auraient à élire un député de plus. Il en serait de même des arrondissements de Sceaux et Saint-Denis. Par contre, les quatrième et sixième arrondissements de Paris éliraient un seul député.

Le cinquantenaire de la « Légende des Siècles »

Les fêtes organisées en l'honneur du cinquantenaire de la « Légende des Siècles » se sont terminées samedi soir par un banquet présidé par M. Dujardin-Beaumez, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Au champagne, M. Emile Blémont, dans un discours très applaudi, a fait l'historique des fêtes et s'est félicité de leur succès.

M. Dujardin-Beaumez, après un éloge très lyrique de Hugo, a félicité tous les convives, disant qu'honorer Hugo c'était honorer la France elle-même.

« Unissons nos coeurs dans un même amour de l'art et de la patrie, a-t-il dit ; c'est ainsi que nous célébrons dignement la mémoire de celui que le ciseau d'un grand statuaire nous a rendu vivant dans l'immortalité. »

Le Congrès du Froid à Lyon

Le Congrès national du froid a clos ses travaux, il a adopté les vœux suivants :

1. Qu'il soit créé un matériel d'emballage des poissons à bord des petits bateaux de pêche, sans que la glace soit en contact avec le poisson, et que les bateaux de pêche d'une certaine importance soient munis d'appareils frigorifiques.
2. Qu'il soit créé dans tous les ports de pêche des consignés frigorifiques, et que les municipalités elles-mêmes établissent des entrepôts frigorifiques.
3. Que les viandes conservées par le froid soient admises comme viandes fraîches pour l'alimentation des troupes.
4. Que des chambres frigorifiques soient établies dans les régiments, en remplacement des cabanons d'unité, pour conserver les viandes et denrées périssables de consommation courante.
5. Que le gouvernement hâte la discussion des projets de loi Vaillant et Villejean, rendant les abattoirs obligatoires.
6. Que les pouvoirs publics encouragent et favorisent par tous les moyens possibles la création d'en-

trepôts frigorifiques sur les lieux de production et de transit.

7. Que la glace alimentaire ne soit plus susceptible de taxation.

8. Que le carbonate de soude desséchés soit ajouté à la liste des substances dénaturantes des saumons frigorifiés.

Le prochain Congrès aura lieu en 1911, dans une ville que désignera ultérieurement le bureau de l'Association française du froid.

La Navigation aérienne

LE MEETING DE COLOGNE

Latham n'a pas encore fini de réparer son appareil, endommagé jeudi dernier. Leblanc et Blériot sont partis. Besa et Edwards, en conflit avec la Société d'aviation, refusent de voler avant d'être payés. Il reste Farman, Rougier, de Caters et Molon.

Farman s'élève à 3 h. 26 ; mais après 1 h. 1/4 de vol, son appareil touche le sol. Il retombe normalement. L'aviateur n'a reçu aucune contusion. L'appareil est très légèrement endommagé. Farman a accompli 55 kilomètres.

Rougier a concouru pour le prix avec passager (minimum 10 kilomètres) avec le plus grand poids possible. Duret, le mécanicien de Rougier, s'embarqua avec l'aviateur. Le biplan, malgré l'augmentation de poids, s'élève immédiatement de 30 à 40 mètres. Dans son vol majestueux, qu'on applaudit fortement, il fait cinq fois le tour de la piste, puis, avec son succès ordinaire, vient atterrir non loin du hangar. Le vol a duré 18 minutes ; la distance couverte est supérieure à 13 kilomètres. Rougier est donc classé pour le prix avec passager.

L'aviateur fait ensuite un vol de 2 min. 1/2 avec le colonel Pellé, attaché militaire à l'ambassade de France, qui se montre enchanté de son ascension.

Après deux vols d'essai, Blériot en a fait un troisième qui a duré 13 minutes. Après avoir terminé son vol, Blériot s'est montré au milieu des spectateurs, qui lui ont fait une ovation enthousiaste.

Une tentative de vol de Dufour a échoué par suite du non-fonctionnement de l'hélice.

Paulhan a fait ensuite un vol d'une durée de 38 minutes.

L'ambassadeur de France a offert vendredi soir un dîner aux aviateurs français, à l'Automobile-Club.

Le cas de Ferrer

Depuis vendredi soir, le secret auquel était astreint Ferrer est levé. Les pièces du jugement sont prêtes, paraît-il, et, après l'approbation du capitaine général, l'accusé passera en la semaine prochaine.

La police a découvert un important dépôt d'armes. Une nouvelle bombe a été trouvée place Palaccio ; elle n'avait pas éclaté.

Quatorze anarchistes ont été découverts ; ils ont été conduits à la prison de Puébla.

Un baptême adventiste

Paris compte une petite colonie « d'adventistes », secte religieuse qui croit à l'avènement prochain du règne terrestre du Christ. Tous les fidèles de cette religion se trouvaient samedi après-midi, réunis sur les bords de la Marne, à Saint-Maurice. Leur pasteur, M. Badaud, procédait à l'immersion sacrée de 7 nouveaux membres de l'Eglise, 3 hommes, 1 femme et 3 jeunes filles. A la baignade de Saint-Maurice, le pasteur, tout habillé, pantalon et redingote noirs, se jette dans la Marne. Il a de l'eau jusqu'aux aisselles. Les adventistes entonnent un cantique ; puis, tour à tour, les sept fidèles se précipitent dans la Marne. Les hommes en bras de chemise, les femmes en costume de bain. Et prenant chaque catéchumène par le cou et les épaules, le pasteur lui fait écou-

ter un plongeon arrière de telle sorte que les pieds seuls émergent. Puis les nouveaux membres de l'Eglise adventiste ainsi dument baptisés selon le rite du septième jour, s'en vont transis de froid, se sécher et se restaurer dans un établissement voisin, en attendant la fin du monde, qui, selon leur croyance, est proche. Il y a des signes dans les temps, disent-ils, qui annoncent l'arrivée du Dernier Jugement.

Petites Nouvelles

MM. Viviani, ministre du travail, Brisson, président de la Chambre ont inauguré dimanche, à Marseille, les nouvelles annexes du grand lycée de Marseille.

M. Cochery, ministre des finances, a présidé dimanche, à Blois, l'inauguration du monument élevé à la mémoire des combattants de Loir-et-Cher morts en 1870.

M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, a inauguré dimanche, à Cherbourg, un collège de filles, le nouvel hôtel de la Chambre de commerce et plusieurs écoles.

M. Trouillot, ministre des colonies, a présidé dimanche, à Brive, l'inauguration de la caisse d'épargne et de plusieurs écoles.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, a inauguré dimanche, à St-Jean-de-Sauves (Vienne), la mairie et un groupe scolaire.

M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a présidé dimanche, à Formerie (Oise), l'inauguration d'un monument commémoratif de la défense de cette ville pendant l'invasion allemande.

Le ministre de la guerre de Russie va consacrer 6 millions et demi au service de la navigation aérienne.

Les amis d'Emile Zola se sont rendus dimanche à Médan pour commémorer le septième anniversaire de la mort du grand écrivain. La musique du 1^{er} génie a joué la *Marseillaise* et M. Louis Havet a prononcé un discours.

M. Gradon, conseiller général de l'Aube, qui vient de mourir, a été inhumé, suivant ses dernières volontés, dans un cercueil peint en rouge.

CHRONIQUE LOCALE

Mort de M. Munin-Bourdin

M. Munin-Bourdin, député du Lot, est décédé lundi matin à 6 heures 1/2 en son domicile de la rue du Château du Roi, à Cahors.

Depuis quelques mois, la santé de M. Bourdin donnait des inquiétudes à son entourage et il y a quelques semaines à peine on s'attendait, tous les jours, à une issue fatale.

C'est après de longues et vives souffrances que M. Bourdin est mort.

Nous nous inclinons respectueusement devant son cercueil.

M. Munin-Bourdin fut un de nos adversaires politiques : dans les mêlées électorales, dans les luttes pour notre parti, au *Journal du Lot* nous n'avons eu et nous n'aurions jamais eu une faiblesse quelconque pour lui.

Un nous ne l'avons pas ménagé : mais M. Munin-Bourdin n'était pas pour nous, pas plus que pour quiconque, un ennemi.

Il était de ces hommes de parti que l'on combat, mais que l'on honore, contre lesquels on n'apas de rancunes.

En dehors de toute question politique, toujours irritante, M. Munin-Bourdin était d'un commerce agréable et nombreux sont ceux qui ont su

apprécier son esprit et surtout sa bonhomie toute naturelle.

Dans cette cruelle circonstance, nous adressons à la famille de M. Munin-Bourdin, nos sincères condoléances.

LOUIS BONNET.

Les obsèques de M. Bourdin, auront lieu mercredi matin à 10 heures.

M. Ernest Munin-Bourdin est né à Cahors le 7 janvier 1855. Avocat du barreau de Cahors, il fut élu plusieurs fois bâtonnier.

Il fut élu pour la première fois député à une élection partielle, le 28 avril 1897 mais ne fut pas réélu en 1898, au renouvellement général.

En 1902, M. Munin-Bourdin ne fut pas candidat.

Candidat en 1906, il fut élu par 13.438 voix.

La mort de M. Munin-Bourdin survenant plus de six mois avant l'expiration des pouvoirs de la Chambre actuelle, va provoquer une élection législative dans notre arrondissement.

Est-il nécessaire de dire que le *Journal du Lot*, fidèle à sa constante doctrine, n'aura qu'un but : le triomphe du parti républicain, la défaite de la réaction ?

PROPOS ÉLECTORAUX

Au sujet des élections dernières au Conseil d'arrondissement, le *Quercinois* tance les libéraux, ses amis.

« Dans aucun des trois cantons écrit-il, le parti libéral n'a cru devoir affronter la lutte. Aucun de nos amis n'a tenté de faire échec aux candidats radicaux.... Nous ne pouvons que protester, en principe, contre cette attitude qui n'est que trop dans la manière de notre parti.

Il semble, nous le disions au lendemain de l'élection sénatoriale dernière, il semble qu'il n'ait plus foi en lui-même. C'est une impression désastreuse et fautive qu'il donne ainsi. »

C'est très bien parlé, très bien dit mais, comme dit l'autre, dire et agir, ce n'est pas la même chose.

Les libéraux susceptibles d'affronter la lutte électorale, avant de s'engager à fond, réfléchissent longuement, et dame, c'est humain, on n'aim pas aller à la défaite. Et c'est la défaite qui est assurée aux candidats libéraux.

Voilà pourquoi, ceux-ci laissent le champ libre à nos amis.

Sans doute, le *Quercinois* examinant la situation politique des trois cantons écrit pour donner un peu de courage à ses amis abattus, « qu'à tout prendre, c'est avec un nombre restreint de suffrages que les candidats radicaux sont arrivés. »

C'est dans tous les cas avec la grosse majorité des votants qu'ils sont arrivés, grosse majorité que n'aurait pas diminuée une candidature libérale quelconque.

Du reste, les intéressés avaient jugé que la situation était loin d'être brillante pour eux et il sont restés tranquilles, bien que le *Quercinois*, plusieurs jours avant le scrutin, les ait engagés à affronter la lutte, notamment à Vayrac.

Ce n'est pas nous qui les avons dissuadés de ne pas être candidats : nous aurions bien voulu qu'il y ait un simulacre de lutte : c'est seule, l'acertitude d'un écrasement complet qui a déterminé nos adversaires à ne pas bouger.

Le *Quercinois* a raison de reprocher aux libéraux, ses amis, d'être par trop apathiques, peu entrepreneurs, peu débrouillards, mais il ne changera rien quant aux résultats.

L. B.

Train de Briva à Cahors

Le Conseil général du Lot avait émis un vœu tendant à obtenir le prolongement, jusqu'à Limoges par Uzerche, du train qui arrive de Cahors à Brive à 9 h. 7 du matin.

La Chambre de Commerce de Cahors avait également fait une pareille demande.

Nous sommes heureux de faire connaître que satisfaction a été donnée par la Compagnie d'Orléans.

Le train qui ne dépassait pas Uzerche a été prolongé sur Limoges où il parvient à midi 10.

Compatriote

Notre compatriote M. Magimel, rédacteur principal à la direction générale des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Lavaur (Tarn), 3^e classe.

Nos félicitations à notre compatriote.

Lycée Gambetta

M. Krumholtz, professeur d'allemand au Lycée de Lavaur, est nommé en la même qualité au Lycée Gambetta, de Cahors.

Consulat

M. Enrique Sivayne y Argote vient d'être nommé Consul du Pérou à Bordeaux, en remplacement de M. Domingo Derteano avec juridiction sur le département du Lot.

Service Télégraphique

Par arrêté en date du 2 octobre 1909, M. le Ministre des Travaux Publics, des postes et des télégraphes a autorisé l'organisation d'un service télégraphique à St-Matré (Lot).

Contributions indirectes

M. Soulié, commis des contributions indirectes à Cahors est nommé commis principal à Athis (Orne).

Société artistique et littéraire

Par décision du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux Arts une subvention de 150 francs vient d'être accordée comme encouragement à l'Union littéraire et artistique de Cahors.

Dons de livres aux écoles

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder aux communes de Puybrun et de Bagat une collection de livres destinés à être placés dans les bibliothèques publiques de

Brevet élémentaire

Lundi et mardi ont eu lieu, dans une des salles du Collège de jeunes filles, les examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles.

51 aspirantes ont pris part à ces examens : 26 ont été déclarées admissibles aux épreuves de la 1^{re} série, et 25 aux épreuves de la 2^e série.

Ce sont :

Mesdemoiselles : Dugès, Guiraudet, Henras, Maillou, du Collège de filles de Cahors ; Cubaynes, de l'Ecole primaire du Boulevard, à Cahors ; Rigal, de l'Ecole primaire de la rue Fénélon ;

Barrière, Bourges, Camperos, Montin, Moysset, du Cours complémentaire de Souillac ;

Boyé, Dufour, Gailhouste, Sidou de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ;

Bouygues, Poussou, de l'Ecole primaire supérieure de Gourdon ;

Moussat, de l'Ecole primaire de Luzech ;

Rigoula, de l'Ecole primaire de Martel ;

Cantaloube, de l'Ecole de Ceint-d'Eau ;

Fau, de l'Ecole de Fages (Lauzès) ;

Orliac, du Cours secondaire de Brives ;

Larenaudie, de l'Ecole de Tulle ;

Latur, de l'Ecole publique de Capdenac-gare.

Eche, de l'Ecole de Viviez (Aveyron). Les examens continuent.

Bourses de l'Etat

Des bourses ou fractions de bourses dans les établissements d'enseignement primaire supérieur sont accordées aux jeunes gens et aux jeunes filles ci-après désignés :

Sabaté, Louis-Marie-François de Puy-l'Evêque, pour l'école de Luzech. Carrayrou, Firmin-Maurice de Puybrun pour l'école de St-Céré.

Boyé, Antonin-Frédéric de St-Laurent (Montcuq), pour l'école de Montcuq.

Sieurac, Léon-François-Joseph, de Martel pour l'école de Martel.

Cossiaux, Eugène-Edouard, de Martel, pour l'école de St-Céré.

Mézon, Roger-Adolphe, pour l'école de Martel.

Biscan, Adeline-Marie-Madeleine, pour l'école de Montcuq.

Loudes, Julienne Jane, pour l'école de Montcuq.

Ayot, Delphine-Marie, pour l'école de Gourdon.

Bouysson, Jeanne-Joséphine, pour l'école de Gourdon.

Laville, Amélie, pour l'école de St-Céré.

Cabrignac, Elise, pour l'école de St-Céré.

Des promotions de bourses ont été accordées aux jeunes :

Couronnet, Jean-Antoine, Baras Adrienne, Estival Gabrielle.

Une prolongation de bourse est accordée au jeune Capis, François, de l'école de Martel.

Epizooties

Depuis quelques jours, les habitants des communes du canton de Gourdon sont sensiblement éprouvés par les pertes causées par le rouget, maladie contagieuse qui sévit sur les porcs d'élevage.

Jusqu'ici, la guérison du rouget est tout à fait incertaine. M. Louis Gineste, propriétaire à Gourdon, dans un article qu'il vient de faire paraître dans « l'Avenir Gourdonnais » prétend que la guérison du rouget serait rapidement obtenue par le procédé suivant.

Frictions sur le corps des animaux malades avec une mixture de bon vinaigre et de fleur de soufre. M. Gineste recommande en outre comme moyen préventif de faire prendre à chaque porc, à tous les changements de saison, de 8 à 10 grammes de sulfate d'antimoine.

Les frictions, dont parle M. Gineste, comme d'ailleurs toutes les frictions révulsives peuvent, il est vrai, empêcher la localisation de la maladie sur les organes internes ; mais il ne faudrait pas, cependant, croire que les dites frictions sont suffisantes pour obtenir la guérison et, par conséquent arrêter l'épizootie.

Il est reconnu que le seul procédé à appliquer dans la circonstance, consiste dans l'emploi d'un sérum spécial combiné à celui d'un virus-vaccin préparés tous les deux par l'Institut de sérothérapie de Toulouse, sous la direction du professeur Leclainche.

L'application de ces mesurés aux animaux malades et contaminés a eu d'excellents résultats.

Je ne saurais donc trop recommander aux propriétaires intéressés de recourir uniquement à ce procédé reconnu le seul efficace jusqu'ici.

Le Vétérinaire Départemental.

M. DELTIL.

Société Agricole du Lot

Séance du 12 octobre 1909

Présidence de M. DELBREIL, Président de la Société

Etaient présents : MM. Delbreil, Dallet, Faurie, Villard, Lasserre, Delcaillau, Ayot, Lafargues, Petit, Ichas, Cahier, Rigal, Docteur Aymard, Ilbert. En l'absence du Secrétaire, M. Faurie donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Servan, propriétaire à Luzech et Delsaud, libraire à Cahors, sont admis à l'unanimité des votants, membres de la Société.

M. le Président annonce l'envoi d'un ouvrage :

L'Enseignement agricole à l'école rurale, offert par l'auteur : M. E. Grenier, instituteur, propriétaire-agriculteur.

Sur la proposition de M. le Président, le Bureau est chargé de fournir un rapport sur cet ouvrage.

M. le Président donne ensuite connaissance d'une communication faite par M. Marqués, propriétaire à Pradines, qui certifie récolter depuis une vingtaine d'années de la truffe sous quelques pieds de peupliers.

Après échange d'observations entre divers membres, l'assemblée décide que la Commission d'agriculture se rendra sur les lieux, à la date indiquée par M. Marqués, et sera chargée de faire un rapport.

Une proposition de M. le Docteur Aymard demandant que le bulletin de la Société soit l'organe officiel des diverses Associations agricoles du Lot est ensuite adoptée.

M. le Président reprenant l'importante question de délimitation des zones viticoles, fait rapidement l'histoire de cette question.

Il rappelle que, sur sa demande, le Conseil Général du Lot, dans sa dernière session, a décidé de nommer une Commission chargée de présenter nos revendications à M. le Ministre de l'Agriculture.

Il espère que le Conseil d'Etat prendra une décision conforme à nos intérêts.

M. le Président présentant ensuite le travail sur la vinification, paru dans le dernier bulletin, remercie vivement son auteur, M. Cahier.

Il démontre combien il est nécessaire d'apporter tous nos soins à faire une bonne vinification.

M. Cahier annonce qu'il donnera sous peu la deuxième partie de son travail qui traitera des soins à donner aux vins.

M. le Président estime qu'il y aura lieu dans les prochains Concours, de récompenser non pas la viticulture, mais la vinification.

Il sera nécessaire, dit-il, de modifier complètement cette partie du programme de nos Concours.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Arrestation

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a procédé samedi à l'arrestation du nommé Cache, 43 ans, pour les motifs suivants :

Des ouvriers travaillaient dans un chantier, et à cet effet, ils avaient déposé leurs veste et gilet.

Cache n'eut rien de plus pressé que de fouiller dans les poches du gilet de l'un de ces ouvriers, et de prendre les quelques sous qui s'y trouvaient.

La récolte ne fut pas abondante, Cache ne ramassa qu'une somme de 5 francs.

Pincé sur le fait, Cache fut appréhendé et comme sa réputation n'est pas bonne, comme il a déjà été condamné plusieurs fois, il fut arrêté, conduit au Parquet et écroué à la prison de Cahors.

II

L'Arrestation

Le coroner répéta sa question. — Pourquoi avez-vous dit au décadé de venir vous rejoindre à la cathédrale, Monsieur Dunbar ?

— Tout bonnement parce que c'était mon idée en ce moment, répondit l'Anglo-Indien froidement ; j'avais la fantaisie de visiter la cathédrale et je pensais que Wilmot reviendrait des Fougères assez à temps pour examiner avec moi une partie de l'édifice. Il était très intelligent et sa société me plaisait.

(A suivre).

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

XI

L'enquête

Mais avant de commencer l'interrogatoire des témoins, les jurés furent conduits dans la chambre obscure, où le cadavre gisait sur une des longues tables de l'estaminet, Arthur les suivit, et le médecin procéda de nouveau à l'examen du cadavre afin de pouvoir fournir les preuves de ce qui avait occasionné la mort.

La figure du mort était contractée et noircie par l'agonie de la strangulation. Le coroner et les jurés le regardèrent avec étonnement et épouvante. Parfois, un coup de poignard qui va droit au cœur laissera la figure de la victime aussi calme que celle d'un enfant endormi. Mais dans ce cas, il n'en était pas de même. L'horrible marque de l'assassinat se voyait sur ce front roide. L'horreur, la surprise et l'affreuse agonie

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

d'une mort soudaine se confondaient dans l'expression de cette physionomie. Les jurés causaient un moment entre eux à voix basse, firent quelques observations au médecin, puis sortirent sans bruit de la chambre obscure.

Les faits du meurtre étaient très simples et faciles à établir en quelques mots. Mais quelle que put être la vérité de cette terrible histoire, ils ne renfermaient rien qui aidât à éclaircir le mystère.

Arthur, qui observait le cas dans les intérêts de Dunbar, adressa plusieurs questions aux témoins. Dunbar fut lui-même la première personne interrogée. Il fit le compte rendu très simple et très intelligible de tout ce qui s'était passé depuis son débarquement à Southampton.

— J'ai trouvé le défunt qui m'attendait au débarcadère, dit-il ; il m'a raconté qu'il était venu en remplacement d'une autre personne. Je ne l'ai pas reconnu tout d'abord, c'est-à-dire que je n'ai pas reconnu en lui le valet qui avait été à mon service avant mon départ pour l'Inde, il y a trente-cinq ans. Mais il s'est fait connaître plus tard, et il m'a dit qu'il avait rencontré son frère à Londres le 15 du courant, et avait fait avec lui une partie du trajet vers Southampton. Il m'a raconté qu'en route, Sampson Wilmot, beaucoup plus âgé que lui, était tombé malade et que leur

séparation avait eu lieu.

Dunbar dit tout cela avec un calme parfait et très délibérément. Il était même si calme, si résolu, qu'on aurait dit presque qu'il récitait quelque chose appris par cœur.

Arthur, qui le regardait attentivement, s'en aperçut et fut étonné. C'est chose habituelle qu'un témoin, même indifférent, en faisant sa déposition sur quelque chose de peu important soit confus, babilite, hésite et se contredit même. Mais Dunbar n'était nullement ému par l'affreux événement. Il était pâle, mais ses lèvres serrées, son attitude roide et son regard résolu attestaient la vigueur de ses nerfs et la force de son intelligence.

— Cet homme doit être de fer, se dit Arthur. Il est ou un grand homme ou un méchant homme. J'ai peur de choisir entre les deux.

— En quel endroit Joseph Wilmot a-t-il dit qu'il avait laissé son frère Sampson ? demanda le coroner.

— Je ne m'en souviens pas.

Le coroner se gratta le menton d'un air pensif.

— C'est un peu étrange, dit-il ; le témoignage de ce Sampson pourrait jeter quelque lueur sur cet événement.

Dunbar acheva ensuite de raconter son histoire.

Il parla du déjeuner à Southampton, du voyage de Southampton à Winches-

ter, de la promenade de l'après-midi dans les prairies près Sainte-Croix.

— Pouvez-vous nous désigner exactement l'endroit où vous vous êtes séparé du décadé ? demanda le coroner.

— Non, répondit Dunbar ; souvenez-vous que je suis étranger en Angleterre. Je ne suis pas venu ici depuis mon enfance. Mon vieux camarade de collège, Michel Marston, s'est marié et s'est établi aux Fougères pendant mon séjour dans l'Inde. J'ai trouvé à Southampton que j'avais quelques heures disponibles avant l'arrivée de l'express pour Londres, et je suis venu ici pour voir mon vieil ami. J'ai été très désappointé en apprenant qu'il était mort. Mais j'ai pensé que je ferais bien d'aller rendre visite à sa veuve, qui me raconterait sans doute les derniers moments de mon pauvre ami. J'ai traversé avec Wilmot la cour de la cathédrale, et nous avons pris le chemin de Sainte-Croix. Le bedeau nous a vus et nous a adressé la parole à notre passage.

Le bedeau qui était debout parmi les autres témoins, attendant son tour d'être interrogé, s'écria alors :

— Oui, je vous ai vu, Monsieur, je m'en souviens très bien.

— A quelle heure êtes-vous parti de l'hôtel Georges ?

— Un peu après quatre heures.

— Où êtes-vous allés ensuite ?

— Je suis allé, répondit hardiment

Dunbar, dans le petit bois avec le décadé auquel je donnais le bras. Nous avons fait environ un quart de mille sous les arbres, et j'avais l'intention de pousser jusqu'aux Fougères pour y voir la veuve de Michel Marston, mais mes habitudes ont été sédentaires pendant les dernières années, et la chaleur du jour et la fatigue de la marche m'ont fait réfléchir que je n'en aurais pas la force. J'ai envoyé Joseph aux Fougères avec un message pour Mme Marston, à qui je demandais à quelle heure je pourrais me présenter chez elle aujourd'hui, et je suis revenu à la cathédrale. Joseph, après s'être

CIRQUE PRINTANIA

Depuis samedi, le Cirque Printania est dans nos murs et chaque soir, c'est au milieu d'une salle comble que se donne la représentation. Les numéros sont très bien présentés, la salle très luxueuse, et l'éclairage parfait.

Il serait trop long d'analyser chaque attraction. A citer surtout : *Les Biagis*, travail aux barres, l'homme serpent *Zurani*, l'équilibriste *Corrado*, un athlète merveilleux, les deux *Clario*, dans leur numéro impressionnant des trapèzes volants, les sœurs *Daria*, gymnastiques extraordinaires, dans leur vertigineuse descente de la coupole du cirque, attachées par les cheveux, et surtout *Renée et Gaëtan*, les deux plus jeunes acrobates du monde, qui, malgré leur jeune âge, sont vraiment extraordinaires.

Les chevaux sont remarquables, notamment *Blida*, *Tunis*, *Alger*, *Oran*, purs sangs arabes dressés et présentés par M. Germain, et *Royal*, étalon arabe dressé et présenté par M. Léonce, directeur.

Aux Clowns enfin revient chaque soir une grosse partie du succès et ils sont vraiment merveilleux. Quand *Saseta*, *Raslelli* et *Laurent* sont dans la piste, c'est un fou rire perpétuel. Tous les Cadurciens tiendront à aller passer une bonne soirée au Cirque Printania, et ceux qui y sont déjà allés voudront y retourner, car la Direction nous informe qu'il y aura mardi, mercredi et jeudi changement complet de programme.

Voici d'ailleurs l'ordre des dernières représentations : Mardi, à huit heures, soirée extraordinaire ; changement complet de programme ; mercredi, à huit heures, soirée mondaine et d'avant-clôture ; jeudi, à trois heures, select et dernière matinée ; à huit heures, grande et belle soirée d'adieux.

L'itinéraire du cirque Printania étant irrévocablement fixé, il lui est impossible de prolonger son séjour.

Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois de septembre 1909 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	74 pesant	45.256 kilos.
Vaches,	10	4.996
Moutons,	533	16.065
Veaux,	135	14.582
Porcs,	38	4.535
Total,	790	85.437

Chevaux et mulets, 8 ; ânes, 3.

Théâtre de Cahors

DEUX GRANDS SUCCÈS

L'impresario Ch. BARET nous annonce pour la semaine prochaine une représentation qui ouvrira très brillamment notre saison d'hiver.

Le programme comprend deux œuvres de genre très différent :

1° *L'Auberge rouge*, la pièce si poignante, dont le sujet est emprunté à Balzac, et qui fut créée il y a quelques mois au Théâtre Antoine ;

2° *Le Gendre de Monsieur Poirier*, le chef-d'œuvre du répertoire de la Comédie-Française.

Pour tous les amateurs de théâtre, de même que pour tous ceux qui s'intéressent au mouvement littéraire de notre époque, il y aura une curieuse comparaison à établir entre ces deux grands succès dont l'un reste comme le modèle-type des comédies du second empire et l'autre, *L'Auberge rouge*, représente la pièce ultra-moderne par sa facture, l'anecdote vraie, sèche, terrible dans son extrême concision.

D'autre part, la réunion si intéressante de ces deux œuvres constitue un spectacle qui convient à tous, auquel on conduira les jeunes filles.

Nous reviendrons sur les détails de cette soirée exceptionnelle.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Fermes & Châteaux

Sommaire du N° 50, 1^{er} octobre 1909

Couverture. Semeur d'hier, semailles d'aujourd'hui.

Frontispice. M. le Prince de Caraman, Chinay, gagnant du grand prix de tir aux pigeons de Beauville 1909.

Au grand air. Canisnet Carnot.

Semis à la volée ou semis en ligne. E. Odorin.

Le concours hippique du Zouquet. L'élevage, entreprise commerciale. Paul Messier.

La Grande Semaine de Beauville.

La chasse du lièvre au chien courant.

Marquis de Castelnau-Figeac.

Le Paon. Jean Raymond.

Le Château de Dampierre. Paul d'Estrée.

Le cheval de trait anglais. G. Horowitz.

Bloc-notes de Fermes et Châteaux.

Boîtes à Fanves et sentiers d'assommoir.

Lussigny.

Le Nouveau Golf de Chantilly.

Le Nouveau Golf de Fontainebleau.

Les champignons. Hubert.

La culture de la truite. Jho-Pale.

La Vie Pratique. Myreil.

Petites études sur les principales valeurs de Bourse. C. de P.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 Octobre, 1 h. 20 s.

Chez le Président du Conseil

M. Briand, président du Conseil, a reçu ce matin M. Recoil, ambassadeur de France à Madrid et Dureault, préfet de la Gironde.

Voyage du Roi de Portugal

Le roi de Portugal après sa visite à Madrid traversera incognito la France et s'embarquera à Cherbourg le 14 novembre ; il ira à Windsor, où il séjournera 8 jours.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 Octobre, 1 h. 40 s.

Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1894-1896, le numéro 90.535 gagne 100.000 francs.

Les inscrits maritimes

M. Chéron a quitté Paris ce matin pour aller au Havre entendre les revendications des inscrits maritimes.

Les débitants de boissons

La Chambre syndicale des débitants de boissons des Bouches-du-Rhône, tient aujourd'hui un grand meeting de protestation contre les nouvelles taxes prévues dans le budget de 1910.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Luzech

Conférence. — A l'occasion de la rentrée des classes, M. Verne, préfet d'Alger, en villégiature dans sa propriété du Peyrou, donna dimanche dernier, une très intéressante conférence aux élèves des écoles réunies et à leurs familles. L'assistance fut nombreuse, la plus grande des salles de classe de l'école primaire supérieure était comble.

M. Verne fit un captivant tableau de notre belle colonie d'Algérie. Grâce aux superbes clichés pris sur place par son fils, M. Jean Verne, les villes, les monuments, les cités admirables du département d'Alger défilèrent nombreux devant l'auditoire émerveillé.

Il décrivit avec une grande clarté la faune et la flore du pays qu'il connaît à fond. Il parla très spirituellement des mœurs et des curieuses coutumes des indigènes dont il montra, au moyen des projections lumineuses, les types principaux des différentes régions. Il éclaira d'un jour nouveau cette France d'outre-mer qui est encore « insuffisamment connue ».

Ce fut, pendant deux heures, une rapide et instructive promenade à travers la plus belle de nos colonies d'Afrique.

Des applaudissements nourris saluèrent la péroraison de M. Verne qui sut charmer l'assistance par sa parole élogieuse et persuasive.

Nos remerciements à l'éminent conférencier qui fit passer une agréable soirée aux écoliers et aux familles.

Puy-l'Evêque

Election municipale. — M. Leygue, candidat à l'élection municipale du 10 octobre, adresse aux électeurs, la profession de foi suivante dont le programme politique donne à notre parti, à nos amis, toute satisfaction.

Mes chers concitoyens,

Après s'être concertés sur le point de savoir quel candidat pouvait être admis à remplacer l'honorable M. Deltit, de nombreux amis politiques ont bien voulu me demander de poser ma candidature.

C'est un devoir pour moi de céder à leurs instances : d'abord parce qu'il est équitable de rendre à notre quartier le conseiller qu'il perd ; ensuite parce que ma candidature a une signification républicaine.

D'autre part, j'ai siégé dix ans comme conseiller au sein de l'assemblée municipale de St-Martin-le-Redon, mon pays d'origine. Ce fait vous garantit que je peux apporter une certaine expérience dans les affaires communales.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ma sollicitude et mon dévouement vous seront attachés dans la plus large mesure. Je m'attacherai, si j'ai l'honneur d'être votre élu, à maintenir parmi tous mes collègues la cordiale entente qui, seule, peut nous rendre forts auprès des pouvoirs publics et faire accorder à notre chère commune toutes les satisfactions qu'elle est en droit d'en attendre.

Au point de vue politique, j'estime que le gouvernement actuel, avec ses réformes, répond parfaitement aux aspirations de la majorité des Français, qui lui ont pleinement donné leur adhésion.

Ma candidature est donc républicaine radicale.

François LEYGUE,
Huissier
Républicain radical.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Harmonie. — Les cours de solfège et d'instruments ont commencé lundi, 4 octobre.

Mort subite. — Dimanche matin, Mme veuve Fenoul, âgée de 72 ans, propriétaire rue Caviale, parlait de la croisée de son habitation à une personne qui se trouvait dans la rue. Elle s'est subitement affaissée sur le plancher et n'a plus donné signe de vie. Sa mort est due à la rupture d'un anévrisme.

Nos plus vives condoléances à tous les membres de sa famille.

Foire. — Le marché-foire du 2 octobre, dit de la Saint-Michel, a été assez important. Mêmes cours que ceux de la foire du 15 dernier.

Voici les cours :

Prunes rondes, de 9 à 10 fr. le quintal ; d'Ents, 15 à 18 fr. ; communes, 7 à 8 fr.

Noix, 18 à 20 fr. l'hectolitre.

Felzins

Mort d'un Cycliste. — M. Arnal, 32 ans, charcutier à Barre-Penchot, se rendait à bicyclette à Felzins.

En descendant la côte allant du bourg de Cozac au village de Latapie, il ne put modérer la vitesse de sa machine et alla heurter l'angle de la maison de Mme veuve Ramer. La violence du choc fut telle que le malheureux Arnal eut la tête complètement écrasée. La cervelle jaillit hors de la boîte crânienne et des lambeaux de matière cérébrale demeurèrent adhérents au mur.

Arnal était marié et père de deux enfants en bas âge.

Cajarc

Hyménée. — Vendredi 1^{er} octobre, à quatre heures du soir, a eu lieu, à la mairie de Cajarc le mariage civil de Mlle Anaïs Eugénie Blanc, fille de M. Pierre Blanc, conseiller municipal et président du comité radical de Cajarc, avec M. Jean-Germain Alibert, demeurant à Nandy, communs de Cajarc.

Aux jeunes époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Aynac

Monsieur Durapiat,

Non, je ne veux pas prononcer à votre égard le *Voe victis* de Brennus. Je n'ai pas la fierté du vieux chef gaulois et nous sommes, en outre, des amis et non des adversaires. Mais peut-on, empêcher un homme de penser, et aussi d'écrire ce qu'il pense ? Non, n'est-ce pas ?

Eh bien, les racontars que j'entends au sujet de certains membres de votre comité, me suggèrent des idées, que je m'empresse de vous transmettre voilà tout : Vous me direz peut-être que j'ai tort mais qu'importe ? Un bavard saurait-il jamais taire ses impressions ?

Vous m'avez l'air tout penaud de ce que je vous ai, dites-vous, accusés vous et Cadriergues de marcher côté à côté avec certaines personnes ayant protesté contre la séparation et subventionnant le culte.

Dans cette accusation pas plus que dans les pleurnicheries chez le curé, je ne vois personne particulièrement, pas plus Cadriergues que vous.

Vous me dites que vous ne m'en voulez pas et que probablement votre ami Cadriergues ne m'en voudra pas lui non plus. Je le crois, et *concedo*. Aussi je compte sur votre loyauté pour me répondre à la question suivante :

Que pensez-vous, citoyens Cadriergues et Durapiat de cet homme qui se réclame de la libre pensée et ayant eu plusieurs démêlés avec le curé est allé naguère s'aplatir devant lui, jusqu'à l'implorer pour qu'il célèbre le mariage religieux de sa fille, et ayant dû, et pour cause, faire un mariage civil, répète à qui veut l'entendre : « Nous avons donné l'exemple. »

Vous auriez aussi un tantinet l'air de me dire que je ne suis peut-être pas aussi au courant comme je le prétends. Eh bien, je suis obligé de vous dire que j'ai des correspondants qui m'y tiennent plus peut-être que vous ne le supposez.

Tenez si vous étiez à la foire d'Aynac, par exemple, vous avez pu voir votre Triumvirat Comitatard se promener bras à bras le long de la foire. Je ne vois pas de mal à cela, au contraire, qui se ressemble, s'assemble, et mieux vaut une bonne camaraderie que la moindre brouille.

Mais voyez-vous, Durapiat, le caractère humain est ainsi fait que lorsqu'il y a quelque peu d'honneur à conquérir, tout le monde en veut, mais dès qu'on y est arrivé, s'il y a le moindre embarras, on met ça de côté on ne s'en occupe plus. On veut être à l'honneur, mais on ne veut pas être à la peine.

Allons citoyen Cadriergues et Durapiat, vous mettre en colère, serait de votre part peu philosophique. Recevez de votre contraire une cordiale poignée de main, et si vous y allez aussi bonnement comme moi, vous me direz j'espère si je n'ai pas raison.

Laissons là le style pompeux et parlons franchement. Quelques bonnes vérités, seraient-elles un peu dures à avouer, ça instruirait le peuple.

Celui qui n'a pas peur.

Saint-Céré

Une Femme carbonisée. — Une vieille femme, Mme veuve Limouzin âgée de 72 ans, infirme, habite avec sa fille une modeste maison rue Lagarronste. Samedi soir vers 5 heures, cette dernière était absente quand on a aperçu de la fumée qui s'échappait de la croisée de la maison occupée par les deux femmes. Tout d'abord, on crut à un incendie. Des voisins pénétrèrent vivement à l'intérieur. La veuve Limouzin était étendue carbonisée sur le plancher à côté de la croisée où elle avait pu se traîner sans crier, car personne n'a entendu d'appels.

M. le docteur Laplace, appelé immédiatement, n'a pu que constater le décès de cette pauvre femme qui, s'étant trop approchée du foyer, aura mis le feu à ses vêtements.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement se réunira à la sous-préfecture, lundi prochain 11 octobre.

Etat civil du 15 au 30 septembre. — Mariage : Peyrilles Théodore, cultivateur, 39 ans, à Gourdon, et Tardieu Catherine, 39 ans, sans profession, à Gourdon.

Publication de mariage : Varlan Jean-Baptiste, cultivateur à Colombier, et Peyronnet Marie-Valérie, sans profession, à Camy.

Décès : Bourianne Raphaël, cultivateur, 60 ans, à Costeraste. — Combette Anne, sans profession, 79 ans, veuve Maury, à Bellevue. — Cassan Marie-Anne, sans profession, 80 ans, veuve Lasfargues (hospice). — Penchenat Jeanne, sans profession, 65 ans, veuve Guy, rue Molinier-Montagne.

Tribunal correctionnel. — La dernière audience de vacation a été réservée presque exclusivement à des délits de chasse. Les délinquants ont été condamnés à des amendes variant de 20 à 25 francs, aux frais et à la remise des armes ou 50 francs pour en tenir lieu.

Un voitureur qui avait contrevenu à la loi sur la police des gares (abandon de voiture) s'est vu condamner à 20 francs d'amende et aux frais.

Saint-Denis-près-Martel

Fête patronale. — Voici le programme de la fête patronale de Saint-Denis-près-Martel, qui aura lieu les 9, 10 et 11 octobre courant.

Samedi 9, annonce de la fête par des salves d'artillerie, tour de ville en musique et le soir retraite aux flambeaux.

Dimanche 10 octobre, à 6 heures du matin, réveil en fanfare, salves d'artillerie ; à 9 h. tour de ville en musique, à 2 heures du soir, cavalcade historique ; à 4 heures, différents jeux. Courses aux ânes, courses de bicyclettes ; le soir à 8 heures, brillantes illuminations ; flammes de Bengale, grands feux d'artifice ; à 9 heures, bal public ; ascension d'un aérostat.

Lundi 11, continuation de la fête.

Vayrac

Foire. — Notre foire de samedi, malgré la pluie, a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs de boucherie, 38 à 39 fr. ; les 50 kilos, poids vif ; vaches grasses, 32 à 33 fr. ; moutons gras, 42 à 43 fr. ; veaux de lait, 0,95 à 1 fr. le kilo.

Bœufs d'attelage, 800 à 1.000 francs la paire ; bœufs de harnais, 600 à 800 fr. ; veaux de commerce, 350 à 450 fr. la paire ; brebis de commerce, 28 à 32 fr. pièce ; nourris, 50 à 60 fr. ; porcelets, 15 à 18 fr. pièce.

Marché à la volaille. — Les marchands de volailles d'Aurillac étant absents à la foire, les prix s'en sont ressentis, à tel point que les poulets ne se sont vendus que 0,50 à 0,55 le demi kilo ; canards, dindes, 0,55 à 0,60.

Lapins domestiques, 0,40 les demi-kilo ; lapins de garenne, 2 fr. à 2,25 ; pièce. Lièvres, 5 à 6 fr.

Les œufs, 1 fr. la douzaine. Sous la halle. — Blé-froment, 18 fr. ; maïs, 15 fr. ; avoine, 9 fr. ; pommes de terre, 3,50, le tout l'hectolitre.

Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, 1^{er} X^e
PUBLICATIONS DE LAFITTE
LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustré de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois
Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro
Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etroffes imprimées.

Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au *Journal des Dées* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :
MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol

MANUEL du JOURNAL des DEEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée
MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques d'linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filés. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau. Des Renseignements très détaillés sur la manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martia, l'Aluminure, la Photominature, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

Monsieur SOURSOU Henri, de St-Martin-de-Vers, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par son épouse MEZZARA Marie-Géromine, 54 ans, qui a quitté le domicile conjugal le 21 septembre 1909.

MARCHÉS AUX PRUNES

Aiguillon (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Marché contrarié par le mauvais temps ; vente lente. Cours pratiqués :

Les 50-55 fruits au demi-kilo, de 60 à 65 fr. (rares) ; les 60-65, de 42 à 45 fr. ; les 70-75, de 30 à 35 fr. ; les 80-85, de 26 à 28 fr. ; les 90-95, de 19 à 22 fr. ; les 100-105, de 16 à 17 fr. ; les 110-115, de 13 à 14 fr. ; les 120, 12 fr. ; le fretin, de 6 à 8 fr. ; le tout les 50 kilos.

Lauzun (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Notre marché aux prunes, quoique contrarié par une pluie persistante, a donné lieu à de nombreuses transactions. Il est à constater que les petits fruits ont une tendance à être délaissés, par contre, le gros fruit est très recherché. Environ 1.500 quintaux avaient été apportés sur notre place ; tout s'est vendu, il est vrai avec un peu de lenteur. Voici les cours pratiqués :

les 50-4 fruits au demi kilo, de 53 à 55 fr. ; les 60-4, de 44 à 46 fr. ; les 70-4, de 22 à 34 fr. ; les 80-4, de 26 à 27 fr. ; les 90-4, de 20 à 22 fr. ; les 100-4, de 16 à 18 fr. ; les 110-4, de 12 à 14 fr. ; menu fretin, de 8 à 10 fr. le tout les 50 kilos.

Notre marché aux prunes, quoique contrarié par une pluie persistante, a donné lieu à de nombreuses transactions. Il est à constater que les petits fruits ont une tendance à être délaissés, par contre, le gros fruit est très recherché. Environ 1.500 quintaux avaient été apportés sur notre place ; tout s'est vendu, il est vrai avec un peu de lenteur. Voici les cours pratiqués :

les 50-4 fruits au demi kilo, de 53 à 55 fr. ; les 60-4, de 44 à 46 fr. ; les 70-4, de 22 à 34 fr. ; les 80-4, de 26 à 27 fr. ; les 90-4, de 20 à 22 fr. ; les 100-4, de 16 à 18 fr. ; les 110-4, de 12 à 14 fr. ; menu fretin, de 8 à 10 fr. le tout les 50 kilos.

Bulletin Financier

Paris, 4 octobre

Les dernières nouvelles du Maroc impressionnent fâcheusement le compartiment espagnol qu'aujourd'hui donne des signes de faiblesse.

Le reste de la cote est assez ferme, mais les affaires ne sont pas très actives. De grosses ventes de Londres sur le Rio font perdre à cette valeur une vingtaine de francs.

Notre 3 0/0 est ferme à 97,40. L'Extérieure espagnole tombe à 96,22. Les fonds russes se représentent : le 3 0/0 1891 à 77,20, le 5 0/0 1906 à 104,50 et le 4 1/2 0/0 1909 à 97,60.

Les établissements de crédit sont calmes ; la Banque de Paris se traite à 1738, le Crédit Foncier à 789 et le Crédit Lyonnais à 1343. Le Comptoir d'Escompte est en hausse à 770.

Parmi les chemins français, le Lyon est à 1325 est l'Est à 934. L'action Central Electrique du Nord se tient à 425 fr.

On sait que l'objet du Central Electri-

que du Nord est de s'intéresser directement à des entreprises de transports de Création de force électrique et de lumière, notamment dans les départements du Nord de la France. C'est ce qui l'a amené à prendre une participation active dans l'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing et dans l'Energie électrique du Nord de la France.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

RAPPORT DE FAILLITE

Failite de la dame Eugénie PERBOSC, veuve VALADIÉ, limonadière à Puy-Évêque

Le Tribunal de Commerce de Cahors, Par jugement en date du deux

Chemins de fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements:

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du cisalage et de la cueillette desdits raisins; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1° Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1re classe, et 75 fr. en 2e classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Sa-

venny, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1re classe, et 0 fr. 09072 en 2e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et de Guérande.

1er itinéraire: 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2e itinéraire: 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de provinces, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de

Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1re et de 2e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir:

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, Capdenac, Rodez (1), Mende ou Banassac-la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1re classe: 64 fr. — 2e classe: 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Coutras, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gersac, Le Buisson, Rocamadour, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

ou St-Pons, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn) Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1re classe: 90 fr. — 2e classe: 65 fr.

Validité des billets: 30 jours, non compris le jour de départ avec faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyage circulaire.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc de Vaur, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Vaur, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1re classe et de 5 francs en 2e classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies: Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 10); Touraine, Bretagne, Auvergne, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées: La Touraine et ses Châteaux, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCEE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFE TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur: PAUL GARNAL, Pharmacien de 1re classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la:

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des:

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants

Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl.: 2 fr. au lieu de 3,50; le litre: 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de Rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur OSTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Orsani, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépot dans toutes les Pharmacies

(SERVICE D'ÉTÉ 1909)

Table of train schedules for the Cahors region, including routes from Paris to Toulouse, Cahors to Libos, Cahors to Capdenac, and various local connections. The table lists departure times, arrival times, and train numbers for different services and classes.